



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 128356

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la question du retour des réfugiés palestiniens. Il lui demande de clarifier la position de la majorité présidentielle et de son candidat à l'élection présidentielle sur cette question.

Texte de la réponse

Il n'appartient pas au ministère des Affaires étrangères et européennes d'exprimer la position de la majorité présidentielle ou d'un candidat à l'élection présidentielle. S'agissant de la question des réfugiés, celle-ci entre dans le cadre d'un règlement global qui ne pourra passer que par des négociations entre les deux parties. Il en va de même pour les autres questions liées au statut final, comme par exemple celles des frontières, de la sécurité ou encore du statut de Jérusalem. La France, à l'instar de ses partenaires européens, appelle de ses vœux une solution concertée, juste, équitable et réaliste à la question des réfugiés palestiniens, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies. Dans le prolongement des réflexions engagées sous la présidence française de l'Union européenne en 2008, l'Europe a exprimé sa disposition à contribuer à la mise en œuvre d'un accord de paix, en participant aux arrangements futurs sur la sécurité, sur les réfugiés et sur Jérusalem.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128356

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1175

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3752